



Les Différents Types de Financement du Bilan de Compétences

Le **bilan de compétences** est une démarche éligible à plusieurs dispositifs de financement. Voici les principales options disponibles pour prendre en charge tout ou partie de votre accompagnement.

1. Financement via le Compte Personnel de Formation (CPF)

 Le CPF est la solution la plus courante pour financer votre bilan de compétences.

- ✓ **Éligible au CPF** : Le bilan de compétences peut être pris en charge à **100 %**, sans avance de frais si votre solde CPF est suffisante.
- ✓ **Démarche 100% en ligne** via la plateforme **MonCompteFormation** (www.moncompteformation.gouv.fr).
- ✓ **Aucune validation de l'employeur requise**, votre démarche est totalement confidentielle.

Comment faire ?

1. Connectez-vous à votre compte CPF.
2. Recherchez le bilan de compétences proposé par **B&M Partner**.
3. Inscrivez-vous directement via la plateforme et suivez les instructions.

2. Financement par votre Employeur (Plan de Développement des Compétences)

 **Vous êtes salarié(e) et souhaitez évoluer dans votre carrière ?**

- ✓ Votre employeur peut financer votre bilan de compétences dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences**.
- ✓ Cette démarche doit être validée par votre entreprise et se dérouler généralement **sur le temps de travail**.
- ✓ **Confidentialité garantie** : Le contenu du bilan reste strictement confidentiel, seul votre accord permet d'en partager les résultats avec l'employeur.

Comment faire ?

1. Parlez-en à votre service RH ou à votre manager pour une prise en charge.
2. Nous pouvons vous accompagner dans la présentation de votre demande.

3. Financement via un OPCO (Opérateur de Compétences)

 **Votre entreprise cotée auprès d'un OPCO ? Ce dernier peut financer votre bilan !**

- ✓ Les OPCO prennent en charge tout ou partie du bilan pour les salariés selon les critères établis.
- ✓ La demande de prise en charge doit être faite par votre entreprise auprès de son OPCO.
- ✓ **Démarche administrative simplifiée** avec notre accompagnement si besoin.

Comment faire ?

1. Identifiez votre OPCO (selon votre secteur d'activité).
2. Demandez à votre employeur de faire une demande de prise en charge.
3. Nous fournissons tous les documents nécessaires pour faciliter la démarche.



Les Différents Types de Financement du Bilan de Compétences

Le **bilan de compétences** est une démarche éligible à plusieurs dispositifs de financement. Voici les principales options disponibles pour prendre en charge tout ou partie de votre accompagnement.

4. Financement pour les Agents de la Fonction Publique

 **Vous êtes fonctionnaire ou contractuel dans la fonction publique ?**

- ✓ Le bilan de compétences peut être pris en charge via :
 - Le **CPF** de la fonction publique.
 - Le **congé de bilan de compétences** via l'administration employeur.
- ✓ La demande doit être adressée à votre administration avec une **autorisation d'absence** si le bilan se déroule sur le temps de travail.

 **Comment faire ?**

1. **Contactez votre service RH ou formation** pour connaître les modalités internes.
2. **Nous vous accompagnons** dans la constitution de votre dossier si besoin.

5. Autofinancement & Aides Régionales

 **Vous souhaitez financer votre bilan par vous-même ?**

- ✓ Possibilité de **paiement en plusieurs fois sans frais** pour faciliter l'accès au bilan.
- ✓ Certaines **régions, Pôle emploi ou associations** proposent des aides pour financer tout ou partie du bilan.
- ✓ Un devis détaillé vous sera fourni pour toute demande d'aide financière externe.

 **Comment faire ?**

1. **Contactez-nous** pour recevoir un devis et des conseils sur les aides disponibles.
2. **Nous vous accompagnons** dans les démarches de demande de financement.



Votre contact :

Fabrice Moreaux
Dirigeant
Tél: 06 83 91 43 51
fmoreaux@bm-partner



Les Différents Types de Financement du Bilan de Compétences

Le **bilan de compétences** est une démarche éligible à plusieurs dispositifs de financement. Voici les principales options disponibles pour prendre en charge tout ou partie de votre accompagnement.

Certification Qualiopi & Engagement Qualité

Qu'est-ce que Qualiopi ?

🏆 La certification Qualiopi est un gage de qualité pour les prestations de formation et de bilans de compétences. Elle garantit que **B&M Partner** répond aux critères exigeants définis par l'État, notamment en matière :

- ✓ D'accompagnement individualisé et adapté aux besoins des bénéficiaires.
- ✓ De suivi et d'amélioration continue pour assurer un bilan efficace et pertinent.
- ✓ De conformité aux exigences légales et réglementaires .
- ✓ D'éligibilité aux financements publics et mutualisés (CPF, OPCO,employeurs...).

🔍 Pourquoi choisir un bilan de compétences certifié Qualiopi ?

- Un accompagnement structuré, professionnel et reconnu.
- Des méthodes éprouvées pour garantir une réflexion réelle sur votre avenir professionnel.
- Un accès facilité aux financements , y compris via le CPF.

Comment Démarez votre Bilan de Compétences ?

📅 Un premier entretien gratuit et sans engagement est proposé pour vous aider à choisir la meilleure solution de financement et répondre à toutes vos questions.

✉ Contactez-nous dès maintenant !

☎ 06 83 91 43 51 | ✉ fmoreaux@bm-partner.fr | 🌐 <https://www.bm-partner.fr>

🚀 Votre avenir professionnel commence ici avec B&M Partner !



Votre contact :

Fabrice Moreaux
Dirigeant
Tél: 06 83 91 43 51
fmoreaux@bm-partner